

Information

- Envoyer un mail à Carine.Pinto@ipst-cnam.fr
- Envoi d'éléments d'information sur la VAE, VAP85 et VES par mail
- Convocation à une réunion d'information collective obligatoire

Livret de recevabilité

- Préparation du pointage UE par UE
- RDV avec le conseiller VAE
- Inscription sur DIV@
- Démarrage du livret de recevabilité
- Si problème de positionnement sur le diplôme, demande d'avis au responsable pédagogique du diplôme

Inscription à l'IPST-Cnam et versement du financement de la démarche

Dossier VAE

- Démarrage de la rédaction du dossier par le candidat
- Explication de l'expérience avec l'aide du conseiller VAE
- Conseils sur la forme du dossier
- Conseils rédactionnels
- Relectures du dossier
- Envoi à Paris du dossier finalisé

Jury (Paris)

- 3 sessions de jurys par an
- Entretien à prévoir si demande de VAE totale ou quasi-totale (sur + de 80 % du diplôme et/ou si soutenance de mémoire)
- Décision notifiée au candidat

Préconisations

- Le jury décide de la validation totale : demande de diplôme
- Le jury décide d'une validation partielle et demande de valider un ou plusieurs enseignements complémentaires (suivi en cours du soir ou en formation à distance et/ou élaboration d'un mémoire sur un sujet donné)
- Le jury refuse la validation